

Date de convocation

26/06/2020

Date d'affichage

26/06/2020

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

L'an deux mil vingt, le 30 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MARTIN, Maire

Présents : MARTIN Jean-Claude, CARELLO Florence, PITTOLA Jean-Paul, MAUREL Jocelyne, FRAISSINET Didier, CARDEAU Isabelle, CASARA Lydie, DADDIO Valérie, FAVRE Killian, FRASCONI Stéphane, GAIDON Sandrine, HUTTIER Roland, LOZANO Michel, PILLARD Dolorès

Secrétaire de séance : CASARA Lydie

Délib202020

Objet : Election des délégués au SICTIAM

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 8 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

Considérant que le Conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin pour désigner le délégué titulaire:

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Michel LOZANO : quinze (15) voix

Monsieur Michel LOZANO ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué titulaire :

Premier tour de scrutin pour désigner le délégué suppléant :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Madame Sandrine GAIDON : quinze (15) voix

Madame Sandrine GAIDON ayant obtenu la majorité absolue est proclamée délégué suppléant.

AR PREFECTURE COMMUNE DE BONSON

006-210600219-20200630-202020-DE

Reçu le 02/07/2020

Le Conseil Municipal

DESIGNE :

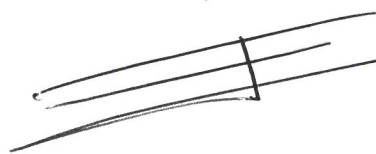
Le délégué Titulaire : Monsieur Michel LOZANO

Le délégué suppléant : Madame Sandrine GAIDON

Et transmet cette délibération au président du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes-Méditerranée

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



Jean-Claude MARTIN

